



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

**Arrêté n°SGAR/25-044
portant désignation des membres de la Section Régionale Interministérielle pour l'Action
Sociale de Normandie (SRIAS)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté n°22-002 du 6 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du président de la SRIAS ;
- Vu** l'arrêté n°22-028 du 24 février 2022 portant nomination de la présidente de la SRIAS Normandie
- Vu** le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** l'instruction de la DGAFP en date du 18 janvier 2023 relative au renouvellement des sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) en 2023 ainsi qu'à leur activité au cours de la période transitoire avant leur renouvellement ;
- Vu** la note de la DGAFP du 31 mars 2023 relative aux résultats des élections professionnelles pour la désignation des membres du collège des représentants du personnel au CIAS et le procès-verbal de la DGAFP du 17 mai 2023 relative à l'installation du CIAS ;
- Vu** les propositions de désignation formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Normandie est composée comme suit :

- **La Présidente**, dont le mandat prend effet à compter du 8 juillet 2023 :

- Madame Maïté GOUVERNET

- **Représentant(e)s de l'administration**

12 membres titulaires, 12 membres suppléant(e)s

- Services déconcentrés du Ministère de la Justice :

- 1 représentante titulaire : Mme Emmanuelle BERNIER

- 1 représentante suppléante : Mme Marie-Eve HAEFFELIN

- Services déconcentrés du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion :

- 1 représentante titulaire : M. Pierre-François LÉBOULANGER

- 1 représentante suppléante : Mme Vanessa DORUSSE-REPI

- Services déconcentrés du Ministère de la Culture

- 1 représentante titulaire : Mme Séverine LEROUX-MONCHABLON

- 1 représentante suppléante : Mme Dorothée SELLIER-GONTHARET

- Services déconcentrés du Ministère des Solidarités et de la Prévention :

- 1 représentante titulaire : Mme Caroline DUVAL

- 1 représentant(e) suppléant(e) :

- Services déconcentrés du Ministère des Armées :

- 1 représentante titulaire : Mme Sandrine PICARD

- 1 représentante suppléante : Mme Sandra REVERT

- Services déconcentrés du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Ministère de la Transition énergétique :

- 1 représentante titulaire : Mme Vanina HUGUET

- 1 représentante suppléante : Mme Sophie DEBIEU

- Services déconcentrés du Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :
 - 1 représentant titulaire : M. Alain LEJEUNE
 - 1 représentante suppléante : Mme Cathy TERRIER

- Services déconcentrés du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse :

2 titulaires et 2 suppléant(e)s au vu des effectifs des agents de l'Éducation Nationale en Normandie.

 - 1 représentante titulaire : Mme Emmanuelle LEVENÉ
 - 1 représentante titulaire : Mme Sarah RUBIN

 - 1 représentant suppléant : M. Régis LAGREZE
 - 1 représentante suppléante : Mme Laure JACQUET

- Services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire :
 - 1 représentante titulaire : Mme Clémentine BARRETT
 - 1 représentant(e) suppléant(e) :

- Services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur et des outre-mer :
 - 1 représentant titulaire : M. Reunan LE MAGADOU
 - 1 représentante suppléante : Mme Catherine RANVIER

- Services déconcentrés du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:
 - 1 représentant titulaire : Mme Nina SENEAL
 - 1 représentante suppléante : Mme Alexa NATIVELLE

- **Représentant(e)s des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'Etat**

13 membres titulaires, 13 membres suppléant(e)s

- Organisation syndicale Confédération Française Démocratique du Travail - CFDT :
 - 1 représentante titulaire : Mme Alexa TOUROULT
 - 1 représentante titulaire : Mme Claire SANDOZ

 - 1 représentante suppléante : Mme Laurence CAVELIER
 - 1 représentant suppléant : M. Lilian NEVERS

- Organisation syndicale de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA :
 - 1 représentant titulaire : M. Charly LECHEVALLIER
 - 1 représentante titulaire : Mme Brigitte LEPAISANT
 - 1 représentante suppléante : Mme Sarah DESSOLLE COUVEZ
 - 1 représentant suppléant : M. Simon BLONDEL

- Organisation syndicale Union Syndicale Solidaires - SOLIDAIRES :
 - 1 représentante titulaire : Mme Valérie DROUET
 - 1 représentant(e) suppléant(e) : Mme ORIENT Nicole

- Organisation syndicale Force Ouvrière - FO :
 - 1 représentant titulaire : Mr Medhi FEZZANI
 - 1 représentant titulaire : M. Stéphane BONNENFANT
 - 1 représentant titulaire : M. Romain GOMEZ
 - 1 représentant suppléant : M. Rudy SERGEANT
 - 1 représentant suppléant : M. Frédéric DESGUERRES
 - 1 représentante suppléante : Mme Léa TRUSSART

- Organisation syndicale Confédération Générale des Travailleurs - CGT :
 - 1 représentante titulaire : Mme Ghyslaine LUCAS
 - 1 représentant titulaire : M. Christophe LAJOIE
 - 1 représentante suppléante : Mme Delphine NAUDIN-BIARD
 - 1 représentante suppléante : Mme Sylvie BLANCKAERT

- Organisation syndicale Confédération Française de l'Encadrement - Confédération générale des cadres - CFE-CGC :
 - 1 représentant titulaire : M. Thierry RIET
 - 1 représentante suppléante : Mme Christèle SANNIER

- Organisation syndicale Fédération Syndicale Unitaire - FSU :
 - 1 représentant titulaire : M. Frédéric EKO
 - 1 représentant titulaire : M. Vincent MONDON
 - 1 représentante suppléante : Mme Céline BOUVET
 - 1 représentante suppléante : Mme Catherine MEZAAD

Article 2

Le directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), la conseillère action sociale et environnement professionnel et la correspondante administrative et financière (CASEP) peuvent assister aux séances de la section régionale. Le directeur de la PFRH peut représenter le préfet de région.

Article 3

Le mandat des membres titulaires et suppléant(e)s de la Section régionale interministérielle pour l'action sociale est de quatre ans.

Il prend fin en cas de changement de fonction. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

Le présent arrêté abroge l'arrêté modificatif n°SGAR 24-096.

Article 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr.

